



Grenville • sur • la • Rouge



Cadre éthique et politiques de gestion  
du Fonds Solidarité Grenville-sur-la-Rouge

Version adoptée le 25 avril 2019

## Table des matières

<b>SOMMAIRE</b> .....	3
<b>CONTEXTE</b> .....	4
<b>OBJECTIFS</b> .....	5
<b>CADRE ÉTHIQUE</b> .....	5
<b>POLITIQUE DE GESTION DU FONDS</b> .....	6
Politique générale.....	6
<b>LIGNES DIRECTRICES</b> .....	7
Confidentialité et sécurité de l’information .....	7
Sollicitation des donatrices et des donateurs .....	7
Gestion des dons .....	7
Plan de visibilité pour la donatrice ou le donateur .....	7
Utilisation des dons .....	7
Types de dons.....	7
<b>OBLIGATIONS DE LA MUNICIPALITÉ ENVERS LES DONATRICES ET DONATEURS</b> .....	8
<b>TRANSPARENCE FINANCIÈRE</b> .....	9
Gestion financière du fonds et comptabilisation .....	9
Audit de vérification et états financiers .....	9
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	9

## SOMMAIRE

Notre campagne de solidarité **de cœur et de nature** avec Grenville-sur-la-Rouge vise à amasser 200 000\$ pour soutenir notre petite municipalité de 2800 âmes face à la menace d'une poursuite de 96 millions de la compagnie minière de Vancouver Canada Carbon.

Cette poursuite représente 16 fois notre budget annuel. Il s'agit de la plus grande poursuite jamais intentée par une minière contre une municipalité au Québec (voire au Canada).

Au cœur du débat: le droit des élus municipaux de réglementer pour protéger les milieux fragiles de leur territoire sans craindre de coûteuses poursuites de la part d'entreprises minières.

Avec les fonds amassés, nous tenterons de convaincre les tribunaux:

1. qu'il s'agit d'une poursuite abusive et complètement disproportionnée qui a pour objet et pour effet d'intimider les élus municipaux dans l'exercice de leurs pouvoirs démocratiques;
2. que la municipalité est en droit d'appliquer un règlement de zonage qui exclut les projets d'exploitation minérale tel que celui proposé par Canada Carbon, c'est-à-dire un projet hybride de carrière de marbre et d'une mine de graphite visant le marché du nucléaire.

Pour sa part, la minière estime que les lois du Québec, dont la Loi sur les mines, lui donne le droit de poursuivre son projet, peu importe les règlements de zonage, le manque d'acceptabilité sociale, ou les visées de développement de la municipalité.

Avec nos partenaires, nous tenterons également de convaincre le gouvernement du Québec de renforcer les lois actuelles afin d'éviter que d'autres municipalités ne se retrouvent dans une situation semblable à l'avenir.

## CONTEXTE

Grenville-sur-la-Rouge est une petite municipalité d'environ 2800 habitants aux portes des Basses-Laurentides, entre Montréal et Gatineau. Située le long de la rivière des Outaouais, et desservie par les rivières Rouge et Calumet, la municipalité privilégie depuis près de 20 ans le développement de l'agriculture, de la villégiature et du récréotourisme – d'où son slogan « *de cœur et de nature* ».

La compagnie minière de Vancouver, Canada Carbon souhaite exploiter un projet de carrière de marbre et une mine de graphite visant le marché du nucléaire au cœur d'un territoire à vocation de villégiature et d'agroforesterie, à proximité de la rivière Calumet et du Lac McGillivray, et baigné par des milieux hydriques et humides dont la flore et la faune sont d'une grande valeur.

La municipalité s'oppose au projet, tel que proposé, car elle le juge contraire au Plan d'urbanisme et d'aménagement du territoire adopté en 2015.

En 2017, un nouveau conseil municipal est élu avec une forte majorité et adopte un règlement de zonage réitérant les orientations du Plan d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

En 2018, la minière lance trois recours juridiques :

- un recours auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), visant à forcer cette dernière à lui émettre une autorisation pour utiliser le territoire à d'autres fins qu'agricoles, malgré le règlement de zonage; et
- deux recours auprès de la Cour supérieure du Québec, dont l'un vise à invalider le règlement de zonage de la municipalité et l'autre, à réclamer 96 millions en dommages pour avoir empêché la réalisation de son projet minier.

Les conséquences de ces poursuites sont dramatiques pour notre démocratie municipale et compromettent les services aux citoyens.

En date du 1<sup>er</sup> avril 2019, les frais juridiques encourus par la municipalité s'élèvent à plus de 125 000 \$. Nous anticipons que les coûts totaux pour nous défendre s'élèveront à plus du double ce montant. Bien que la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) nous accorde un soutien important, celui-ci est insuffisant pour combler l'important manque à gagner.

C'est dans ce contexte que nous lançons la campagne de solidarité « de cœur et de nature » avec Grenville-sur-la-Rouge, laquelle vise à amasser 200 000\$ pour appuyer la municipalité dans sa défense contre les actions juridiques de Canada Carbon.

## OBJECTIFS

Le fonds Solidarité Grenville-sur-la-Rouge vise à recueillir, par l'entremise de dons à l'échelle du Québec, les argentés nécessaires pour couvrir les frais légaux et de représentation, les frais d'expertise, de même que les frais de communication et de mobilisation et ce, afin de permettre à la municipalité d'assumer ses obligations et sa défense jusqu'à ce qu'un jugement final soit rendu.

En considération des frais encourus depuis la mise en demeure de Canada Carbon en février 2018 et tenant compte des coûts prévisionnels à encourir jusqu'à la fin du procès au fond prévu en 2020, voire 2021, le Conseil municipal estime le budget de défense *pro forma* suivant :

### Revenus de défense (autres que municipaux)

Couverture par la MMQ (estimé)	60 000 \$
--------------------------------	-----------

### Frais de défense

Services juridiques et expertises	250 000 \$
Représentations et communications	<u>10 000 \$</u>
Total	260 000 \$

**Surplus (déficit) (200 000 \$)**

En fonction du budget projeté lié aux frais déjà encourus et à venir dans le déploiement de la défense de la municipalité dans le dossier des poursuites Canada Carbon, le Conseil municipal convient par résolution de fixer l'objectif du fonds Solidarité Grenville-sur-la-Rouge au montant de 200 000\$.

Le lancement officiel de la campagne de solidarité se fait en mai 2019, et se poursuivra jusqu'à ce que l'objectif du fonds soit atteint, ou jusqu'à ce que la municipalité décide d'interrompre la campagne.

## CADRE ÉTHIQUE

La municipalité de Grenville-sur-la-Rouge est propriétaire du fonds Solidarité Grenville-sur-la-Rouge et la conduite dudit fonds fera l'objet d'une éthique de gestion conforme au Code de déontologie et d'éthique des élus municipaux du Québec tel qu'énoncé par le règlement RA-301-01-2018 adopté le 13 février 2018.

## POLITIQUE DE GESTION DU FONDS

### Politique générale

La municipalité de Grenville-sur-la-Rouge doit exercer ses activités conformément à tous les règlements de l'Agence du revenu du Canada qui s'appliquent dans le cas d'une municipalité enregistrée à titre de donataire reconnu.

Dûment enregistré par l'Agence du revenu du Canada, la municipalité peut recevoir des dons de citoyens et d'organismes divers et de délivrer des reçus officiels de dons aux fins de l'impôt sur le revenu.

Conformément à la réglementation de l'Agence du revenu du Canada et de Revenu Québec, la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge doit remettre des reçus fiscaux pour tous les dons déductibles, sauf si la personne qui fait le don indique clairement qu'elle ne désire pas en recevoir.

Pour qu'une personne qui effectue un don puisse recevoir un reçu aux fins de l'impôt sur le revenu, son don doit être remis à la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge qui les versera dans son fonds de socio-financement.

Toute personne agissant au nom de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge pour la mise en œuvre du Fonds Solidarité Grenville-sur-la-Rouge doit se conformer au code d'éthique ainsi qu'à la politique de confidentialité de la municipalité.

Les dons serviront uniquement à accomplir l'objectif du Fonds Solidarité Grenville-sur-la-Rouge, soit d'amasser des fonds servant à couvrir les frais de défense et autres déboursés de la municipalité dans le cadre des poursuites l'opposant à Canada Carbon. Par conséquent, la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge n'accepte pas les dons qui pourraient nuire à son intégrité et à sa réputation, restreindre sa liberté d'action, engager des coûts ou lui imposer un fardeau supplémentaire, ou encore l'exposer à des risques ou des responsabilités inutiles.

La municipalité de Grenville-sur-la-Rouge ne s'engagera envers aucun contrat de don.

## LIGNES DIRECTRICES

### Confidentialité et sécurité de l'information

- Les renseignements devant être recueillis de la part de tout donateur se limitent aux informations nécessaires à l'émission d'un reçu pour fins d'impôt sur le revenu.
- Règles de confidentialité - l'information recueillie ne sera pas transmise à des tiers à l'exception de l'Agence du revenu du Canada ou Revenu Québec, pour fins de vérification.

### Sollicitation des donatrices et des donateurs

- Les moyens de sollicitation prévus incluent les lettres et les courriels de sollicitation émis par la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge et ses partenaires de diffusion dirigeant les donateurs potentiels vers le site web de Solidarité Grenville-sur-la-Rouge ([www.solidaritegslr.ca](http://www.solidaritegslr.ca)) ou par l'entremise des médias sociaux Facebook et Twitter conçus spécifiquement pour le Fonds Solidarité Grenville-sur-la-Rouge. Les représentants et partenaires désignés du Fonds pourront également solliciter directement des donateurs, verbalement ou par écrit.

### Gestion des dons

- Pour chaque don reçu d'une valeur supérieure à cent dollars (100 \$), une lettre de reconnaissance sera émise à l'attention du donateur ou de la donatrice.
- Sur réception des informations identifiant le donateur ou la donatrice, un reçu sera envoyé soit par le biais d'un reçu électronique ou soit par la poste.

### Plan de visibilité pour la donatrice ou le donateur

- Tout donateur ou donatrice aura l'opportunité d'être identifié sur le site web de Solidarité Grenville-sur-la-Rouge s'il en donne son accord. Autrement, le don restera anonyme, à la discrétion du donateur ou donatrice.

### Utilisation des dons

- Les dons serviront uniquement à soutenir les frais de défense et autres déboursés engagés par la municipalité dans le cadre des poursuites qui l'opposent à Canada Carbon.
- Tout montant recueilli par le Fonds Solidarité Grenville-sur-la-Rouge et non dépensé conformément aux présentes sera, à la fermeture du Fonds, remis à titre de donation envers une autre cause dont l'objectif vise la protection du territoire municipalisé au Québec vis-à-vis des enjeux relevant de la qualité de l'environnement ou du pouvoir des municipalités à défendre les intérêts de ses citoyens.

### Types de dons

Les options de donation disponibles au choix de la donatrice ou du donateur sont les suivants :

- les contributions en ligne au site de Solidarité Grenville-sur-la-Rouge [www.solidaritegslr.ca](http://www.solidaritegslr.ca);
- l'émission d'un chèque libellé au nom de la « Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge » en indiquant « Fonds Solidarité Grenville-sur-la-Rouge »;
- les dons en espèces.

## OBLIGATIONS DE LA MUNICIPALITÉ ENVERS LES DONATRICES ET DONATEURS

Toute personne qui fait un don a les droits suivants :

- D'être informée de l'objectif du fonds, de la façon dont la municipalité entend utiliser les dons qui lui sont fait;
- De connaître l'identité des membres du conseil municipal et des partenaires bénévoles et d'attendre que ceux-ci fassent preuve de jugement et de prudence dans l'exercice de leurs responsabilités;
- D'avoir accès aux derniers états financiers de la municipalité et du fonds;
- D'être assurée que son don sera utilisé aux fins pour lesquelles il a été fait;
- D'être assurée que l'information concernant son don demeure confidentielle, si tel est son désir;
- D'être informée de la démarche à suivre pour faire retirer son nom de la liste de sollicitation;
- De poser des questions quand elle fait un don et de recevoir rapidement des réponses sincères et honnêtes;
- D'être informée, si elle en fait la demande, des différentes politiques et procédures de la municipalité;
- De faire corriger ou de faire retirer, à sa demande, ses nom et adresse figurant sur la liste des donatrices et donateurs du Fonds Solidarité Grenville-sur-la-Rouge.



## TRANSPARENCE FINANCIÈRE

### Gestion financière du fonds et comptabilisation

- La gestion financière du Fonds Solidarité Grenville-sur-la-Rouge doit être effectuée de façon responsable et sera conforme au Code de déontologie et d'éthique des élus municipaux du Québec;
- Les dons doivent être comptabilisés de façon à présenter aux donatrices et donateurs ainsi qu'au public un aperçu exact de la façon dont le Fonds permettra de couvrir les frais de la défense et autres dépenses de la municipalité découlant des poursuites l'opposant à Canada Carbon;
- Les dons serviront uniquement à soutenir les frais de défense et autres déboursés engagés par la municipalité dans le cadre des poursuites qui l'oppose à Grenville-sur-la-Rouge;
- La municipalité de Grenville-sur-la-Rouge produit les états financiers annuels exacts et conformes aux faits, et divulgue l'information publiquement.
- Les gestionnaires autorisés du Fonds sont Messieurs Tom Arnold, Marc Beaulieu et Serge Raymond, respectivement maire, directeur général, et coordonnateur aux finances de la municipalité.
- Tout effet de commerce produit au nom du Fonds doit comporter au moins deux (2) signatures parmi les trois (3) gestionnaires identifiés du Fonds.

### Audit de vérification et états financiers

- La préparation des états financiers et la reddition des comptes pour fins de vérification seront effectuées par Amyot-Gélinas, s.e.n.c.r.l., firme d'expert-comptable indépendant ayant leur pratique établie dans la MRC d'Argenteuil.
- Les registres d'émission des reçus aux fins d'impôt sur le revenu seront tenus conformément aux exigences de l'Agence de revenu du Canada et de Revenu Québec pour fins de vérification.

## REMERCIEMENTS

La municipalité de Grenville-sur-la-Rouge tient à remercier infiniment la municipalité de Ristigouche partie sud-est et son maire, monsieur François Boulay, pour leurs généreux conseils et soutien dans le cadre de sa campagne de socio-financement, et pour leur permission de s'inspirer de leur politique cadre de leur campagne de socio-financement.